

les mercredis de l'école

Le profil spécifique étudiant est un droit

Bon à savoir au moment de s'inscrire : les universités et hautes écoles proposent des programmes sur mesure aux jeunes porteurs de handicap, sportifs, artistes et entrepreneurs.

Bénéficier d'un assistant personnel, passer ses examens avec un aidant, programmer une session sur mesure... Le rêve pour tout étudiant. Mais un rêve accessible à quelques-uns seulement... qui, en général, ne le volent pas. Ce statut de « privilégié » n'est en réalité réservé qu'à quelques centaines de jeunes. Pour deux raisons : soit, parce qu'ils sont porteurs d'un handicap, soit

parce qu'ils ont une activité professionnelle, on parle alors d'étudiants sportifs de haut niveau, artistes ou entrepreneurs.

Le « privilège » n'en est en réalité pas un. Le plus souvent, c'est un droit. Pour la première catégorie, il a été officialisé en 2014 avec le décret imposant aux universités et hautes écoles d'intégrer des étudiants en situation de handicap. D'autres textes règlent le statut des entre-

preneurs, sportifs et artistes. Toutes les universités et hautes écoles prennent des dispositions en ce sens (lire l'exemple de l'ULG ci-contre). L'UCL, par exemple, a créé un statut « Peps » (projet pour étudiants à profils spécifiques). Ainsi, tout jeune qui a un projet d'entreprise à vocation sociale ou commerciale et qui souhaite mener cette activité sans renoncer à ses études peut demander ce statut. ■

ERIC BURGRAFF

le témoin « Sport et études, combinaison délicate »

De tout temps, nombre de penseurs ont insisté sur la complémentarité entre l'éducation physique et la formation intellectuelle. Noémie Piron, étudiante-sportive à l'Université de Liège, plutôt bien placée pour juger de la pertinence de cette thèse, la confirme sans ambiguïté : « *Le sport, la boxe en l'occurrence, m'a été d'un apport incontestable pour mon bien-être personnel mais également pour mon parcours universitaire.* »

Cependant, peut-on encore aujourd'hui conjuguer ces deux pôles pour forger sa personnalité ? La réponse reste aussi complexe que nuancée.

Noémie Piron a opté pour un cursus en kinésithérapie et réadaptation. Parallèlement, elle mène une brillante carrière en boxe française. Triple vainqueur de la coupe de Belgique, la Durbuysienne fait savoir la grande difficulté à agencer les

deux facettes de son statut d'étudiante-sportive : « *Quand j'ai doublé l'année passée, je me suis clairement posé la question si ce n'était pas à cause de la boxe. J'ai commencé à remettre sérieusement en question la double casquette que j'assume. Sincèrement, je pense que je se-*

rais sortie avec une autre décision si j'étais dans toute autre option que la mienne, tout simplement parce qu'en kinésithérapie et réadaptation, nous avons plusieurs activités physiques très exigeantes, ce qui m'a dissuadé d'arrêter la boxe. »

Une organisation difficile

Depuis son entrée en vigueur en 2014-2015, le décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur - communément nommé le décret « Marcourt » - a stipulé que les « *autorités académiques*

peuvent exceptionnellement accorder des dérogations sur l'organisation des études de certains étudiants » parmi lesquels on compte les sportifs de haut niveau. Sont reconnus comme tels, dans les différents établissements, principalement les étudiants qui ont obtenu de la Communauté française le statut d'aspirant, d'espoir sportif ou de sportif de haut niveau. Ensuite, libre à chaque université d'encadrer et d'octroyer les prérogatives qu'elle juge nécessaires aux étudiants remplissant ce critère.

Au sein de l'Université de Liège, le statut d'étudiant-sportif permet à ses bénéficiaires de profiter d'avantages pé-

dagogiques et d'un encadrement personnalisé tel que l'accompagnement d'un coordinateur entre l'étudiant et l'Université. Ça, c'est la carte ! Qu'en est-il du territoire ? Noémie ne cache pas son inquiétude par rapport à quelques difficultés organisationnelles auxquelles elle se confronte : « *Je viens de finir mon stage de 3 semaines. Pé-*

riode durant laquelle j'étais obligée d'interrompre mes séances d'entraînement. Quand on a un stage dans le cadre universitaire, il est difficile de poursuivre ses entraînements régulièrement », concède la future représentante de la Belgique en championnat d'Europe.

Une telle interruption ne peut se faire sans conséquence. « *Il est vrai qu'à la suite de plusieurs semaines sans entraînements, on ne peut que constater une perte de rythme et de la condition physique, même si la technique reste intacte* » confirme Alain Vandalem, entraîneur de Noémie.

Pour rappel, le championnat d'Europe de boxe française aura lieu en Belgique en septembre prochain. Noémie Piron représentera la Belgique dans la catégorie de 52-56 kg. ■

NIDAL TAIBI (st.)